



**Communiqué LDH – Syndicat des Avocats de France – Syndicat de la Magistrature**  
Paris, le 22 juin 2010

## **Appel au soutien des avocats chinois qui se battent pour leur indépendance professionnelle et la démocratie**

Le combat des avocats chinois pour la défense des droits de l'Homme face à l'appareil d'État fait d'une cinquantaine de militants une des forces principales du mouvement démocratique et de la lutte pour un État de droit. Ces avocats sont intervenus sur les grandes causes de ces dernières années, lorsque la population se trouvait sans défense, face à l'arbitraire du régime.

Ils ont défendu les victimes du lait empoisonné, les parents des enfants morts dans le tremblement de terre du Sichuan (2008), les individus contaminés par le virus du Sida, les paysans expropriés, les Tibétains détenus, les églises souterraines, les adeptes du Falungong, les militants des droits civiques et les dissidents politiques, etc.

La plupart d'entre eux ont signé la Charte 08 de décembre 2008, inspirée du modèle de la Charte 77 tchèque et qui se prononce pour le pluripartisme et l'indépendance de la justice.

Cependant ces avocats exercent leur profession dans des conditions particulièrement éprouvantes. Traités sans respect, ils ont été au cours des dernières années, maintes fois frappés, enlevés ou détenus, privés de licence professionnelle, condamnés à des peines de prison, soumis à des pressions, réprimandés ou punis par les associations officielles d'avocats, etc.

Dans une telle situation, la Ligue des droits de l'Homme, le Syndicat de la Magistrature et le Syndicat des Avocats de France rendent public le document « Les avocats chinois, militants des droits civiques » qui expose la sévère répression subie par ces derniers.

Nos organisations s'adressent :

- aux professionnels du droit et de la justice, pour qu'ils développent dans leurs organisations professionnelles l'information et le soutien dont leurs collègues chinois ont besoin ;
- aux pouvoirs publics, pour qu'ils demandent fermement et en toute occasion à leurs homologues chinois le respect de l'indépendance de la justice et de ces différents acteurs ;
- plus largement à tous les citoyens, pour qu'ils appuient le combat des avocats chinois pour le droit fondamental à une justice indépendante.

Nos organisations appuient sans réserve les revendications des avocats et juristes chinois pour le respect des droits civiques qu'ils n'ont pas dans leur exercice professionnel :

- Indépendance totale des associations d'avocats, à l'écart de toute interférence des membres du parti, des agents de la Sécurité et du ministère de la Justice.
- Rejet de l'enregistrement annuel au barreau, en tant qu'il permet aux autorités judiciaires d'exercer une pression sur les avocats pour des raisons politiques ou autres et des représailles arbitraires.
- Remise en liberté de tous les avocats arrêtés et détenus ou placés sous surveillance en raison de leurs activités professionnelles, y compris en tant que défenseurs des droits de l'Homme.
- Garantie que les avocats, comme aussi les autres citoyens, puissent exercer leur droit à la liberté d'expression, de croyance, d'association et de réunion.
- Arrêt des attaques sous responsabilité officielle directe ou indirecte menées contre les avocats et mise en jugement de ceux qui les perpètrent, conformément à la loi.
- Révision des lois fondamentales et des règlements régissant la profession pour les mettre en accord avec les normes internationales.
- Assurance que la presse pourra couvrir librement et sans restrictions arbitraires les dossiers politiquement sensibles que les avocats ont pris en charge.